



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 27 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 23	

Date de la convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à vingt heures et six minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Étaient présents** : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient absents avec pouvoirs** : Thierry DIGUET à Isabelle LENOIR, Mylène ROUSSEL à Jean-Paul GARCIA ROBIN

**Était absent sans pouvoir** : Viviane DANSOU

### **DÉLIBÉRATION N° 02024\_82** **Concession du service public de l'assainissement sous forme d'affermage – Approbation du choix du délégataire – Approbation du contrat – Autorisation à signer**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire

**Vu** les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date 13 mars 2024 adoptant le principe d'une délégation de service public de l'assainissement et le rapport de présentation annexé contenant notamment les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

**Vu** le rapport de la commission de délégation de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci ;

**Vu** l'avis de la commission de délégation de service public en date du 02 octobre 2024 ;

**Vu** le rapport du Maire présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat ;

**Vu** le projet du contrat et de ses annexes ;

**Considérant** que le Conseil municipal de GRETZ-ARMAINVILLIERS s'est prononcé, par délibération du 13 mars 2024, sur le principe d'une délégation de service public de l'assainissement et a autorisé le M. le Maire à lancer la procédure ;

**Considérant** que la procédure de passation du contrat de délégation de service public a été conduite conformément aux dispositions de la « Troisième partie : Concessions » du Code de la commande publique et des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que deux offres ont été remises, à savoir :

1. SOCIETE FRANÇAISE DE DISTRIBUTION D'EAU,
2. SUEZ EAU FRANCE.

**Considérant** que les deux offres ont été analysées par la commission de délégation de service public, qui a adopté un avis invitant M. le Maire à engager les négociations avec les deux candidats ayant remis une offre ;

**Considérant** que les deux candidats ont été auditionnés et qu'à l'issue des négociations, la société SUEZ EAU FRANCE dans son offre de base a été retenue ;

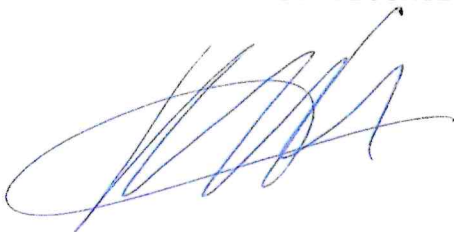
Après avoir entendu le rapport du Maire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le choix de la société SUEZ EAU FRANCE dans son offre de base en tant que délégataire de service public de l'assainissement de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS ;
- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public de l'assainissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public de l'assainissement et tous les documents y afférents ;
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution

**Fait et délibéré en séance, le 27 novembre 2024**

Le secrétaire de séance  
Nathalie SPRUTTA-BOURGES



Le Maire  
Jean-Paul GARCIA ROBIN

